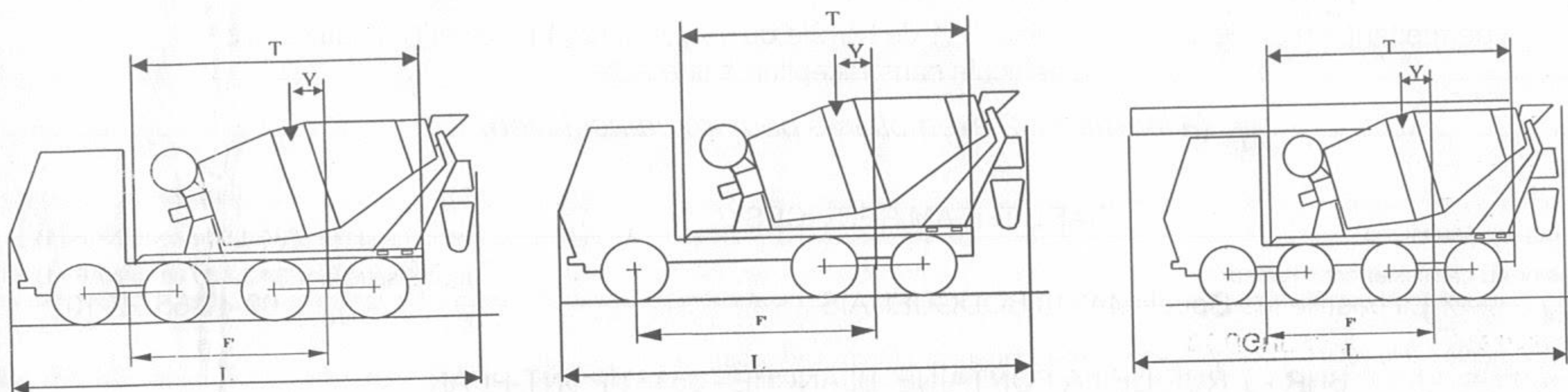


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = \dots\dots\dots 17\ 210 \dots \times \dots\dots\dots \frac{1,25}{4,025} = \dots\dots\dots 5\ 345 \dots\dots\dots kg$

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = \dots\dots\dots 17\ 210 \dots \times \dots\dots\dots \frac{4,025 - 1,25}{4,025} = \dots\dots\dots 11\ 865 \dots\dots\dots kg$

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	7 500g	Essieu (x) AR	Poids à vide : PV.AR =	7 140 kg
	Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :	
	p.AV =	150g		p.AR =	0 kg
	Ch AV =	5 345g		Ch AR =	11 865 kg
	PT AV total =	12 995g		PT AR total =	19 005 kg
	PT AV autorisé :			PT AR autorisé :	
	minimal (2)	6200g		minimal (2)	3500 kg
	maximal (2)	14 200g		maximal (2)	21 000 kg

Fait à **BOUGUENAI** le **21/12/2007**
signature et cachet



NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de ce chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.